



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

SOUS-PREFECTURE D'ANTONY

N° Spécial

03 Juillet 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Sous-Préfecture d'Antony du 03 Juillet 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	SOUS-PREFECTURE D'ANTONY	Page
SPA-CAB N° 2020-51	30.06.2020	Arrêté portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire	3

SOUS-PREFECTURE D'ANTONY

**Arrêté SPA/CAB n°2020-51 du 30 juin 2020
portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire**

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ;
R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu La Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu le Décret n° 95-652 relatif aux conditions minimales de capacité professionnelle des dirigeants et agents ;

Vu le Décret n°2009-1020 du 25 août 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2020-31 du 3 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu l'arrêté préfectoral SPA-CAB n°2020-35 du 4 juin 2020 ;

Vu la demande de modification formulée le 29 juin 2020 par **Monsieur Frédéric PETIT**, Président de l'établissement « **POMPES FUNEBRES DE FRANCE** ».

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'Antony;

A R R E T E :

ARTICLE 1er : L'article 1 de l'arrêté Préfectoral susvisé est modifié comme suit : L'établissement « **POMPES FUNEBRES DE FRANCE** » s'intitulera désormais « **Agence Antony Funéraire** ».

ARTICLE 2: Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

ARTICLE 3: Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet d'Antony
et de Boulogne-Billancourt

Philippe MAFFRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>